

# Syndicat Local Pénitentiaire des Surveillant(e)s

CEA



Maison d'arrêt de  
VALENCIENNES



## MA Valenciennes Heures supplémentaires : deux poids, deux mesures ?

Le bureau local SPS Valenciennes souhaite dénoncer des décisions de planning incompréhensibles et source d'injustice pour les agents.

Pourquoi observe-t-on des différences flagrantes de traitement concernant la gestion des heures supplémentaires à la MA de Valenciennes ?

Certains collègues postes fixes sont sommés de dépanner le service pour diverses missions et se voient imposer un placement des HS sur leur compte épargne temps (CET).

Il est impossible de se faire payer ces heures, encore moins de les récupérer, tant le sous-effectif est chronique.

Il est aberrant que certains agents polyvalents passant de postes en postes, se voient retirer leurs heures positives, seul le négatif leur est imputé alors que l'agent badge bien à l'entrée et à la sortie de son service. A QUOI SERT LE BADGEAGE!!!!!!

À l'inverse, certains postes fixes effectuant des nuits ou rappelés de jour se font, eux, payer les heures supplémentaires sans ambiguïté.

## Faut-il en conclure que le planificateur applique la règle « selon la tête du client » ?

Existe-t-il une note de service écrite qui autorise ces différences de traitement ? Ou alors, le planning serait-il établi en fonction des affinités, de l'amitié ou de la connivence ?

Le SPS demande officiellement plus de transparence et d'égalité !

Nous réclamons : La publication claire, écrite et consultable des règles applicables à la gestion et au paiement des heures supplémentaires pour tous les agents, quel que soit leur poste.

Que TOUS les agents aient les mêmes droits à la rémunération ou à la récupération de leurs heures au regard de la réglementation en vigueur (décret n°68-518 du 30 mai 1968).

L'arrêt immédiat des disparités, de l'arbitraire et du traitement inéquitable entre collègues.

Le SPS exige des réponses concrètes de la direction : Y a-t-il une note de service concernant ces différences de traitement ? Qui décide, et sur quels critères ? La loi et la circulaire sont-elles respectées ?

Il est temps que la règle soit la même pour TOUS à la Maison d'Arrêt de Valenciennes. Les agents ne sauraient être les victimes, ni du favoritisme, ni du manque de courage institutionnel.

Le SPS demeure mobilisé et solidaire pour défendre chacun, sans exception !

## Le SPS, 100% CEA !

A VALENCIENNES, le 26 septembre 2025

Pour le Bureau local

Mail : [thierry.tesson@justice.fr](mailto:thierry.tesson@justice.fr)  
: [julien.cheval@justice.fr](mailto:julien.cheval@justice.fr)

site internet : [www.sps-penitentiaire.fr](http://www.sps-penitentiaire.fr)

